

VINGT ANS DE MUTATION DE L'EMPLOI

Pascal Rivoilan, David Broustet

L'expansion économique que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis les années 90 est un puissant moteur pour l'emploi. Ce contexte très favorable a incité une part toujours plus importante de la population, en particulier féminine, à rejoindre le marché du travail. Le taux d'emploi de la Nouvelle-Calédonie atteint un niveau nettement supérieur à ceux mesurés dans l'outre-mer français et dans les petits états insulaires du Pacifique. Parallèlement, la nature de l'emploi a évolué.

La tertiarisation de l'économie a fait émerger un besoin croissant en postes qualifiés tandis que se poursuivait le déclin agricole. Les déséquilibres entre provinces et entre communautés ont commencé à se résorber mais de profondes inégalités persistent. L'écart de taux d'emploi entre Kanak et non Kanak se réduit et les Kanak accèdent plus souvent aux fonctions d'encadrement. Néanmoins, l'emploi des Kanak demeure généralement peu qualifié et ils restent beaucoup plus exposés au chômage, particulièrement lorsqu'ils résident en tribu.

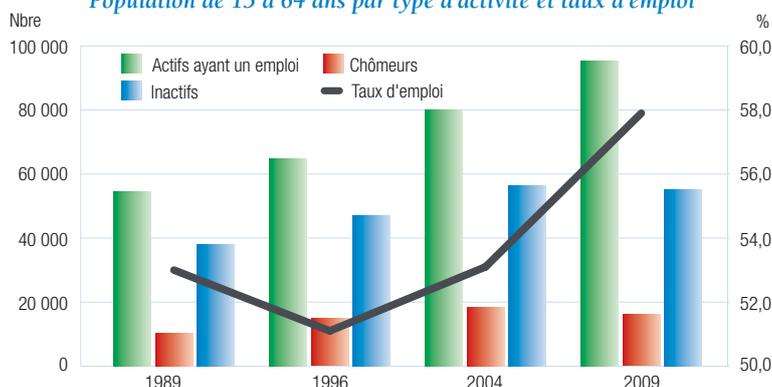


Vive accélération du taux d'emploi

Au recensement de 2009, 95 500 personnes de 15 à 64 ans occupaient un emploi. En vingt ans, l'emploi s'est accru de 75%. La croissance de l'emploi, 2,8% par an en moyenne, a ainsi été plus rapide que celle de la population en âge de travailler (2,3%). Le taux d'emploi, affecté en début de période par le déclin de l'agriculture vivrière dans les provinces Nord et îles Loyauté, a ensuite vivement accéléré. Depuis la signature de l'accord de Nouméa, le taux d'emploi n'a cessé de progresser pour atteindre 57,9% en 2009.

Le taux d'emploi s'est accru de 5 points en vingt ans

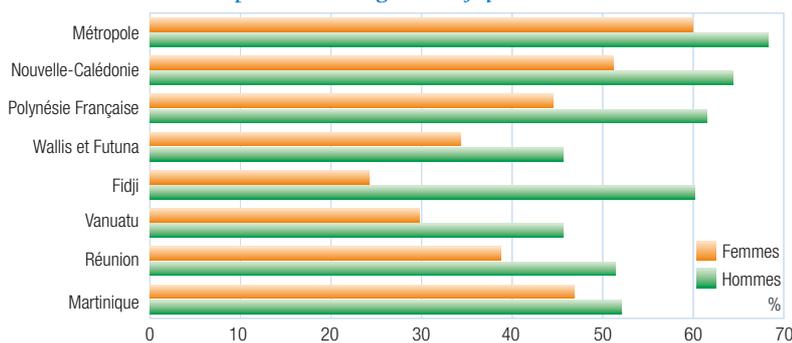
Population de 15 à 64 ans par type d'activité et taux d'emploi



Source : Insee-Isee, recensements de la population

Le taux d'emploi de loin supérieur à celui des DOM

Taux d'emploi dans la région Pacifique et dans les Dom



Source : Insee-Isee, recensement de la population 2009

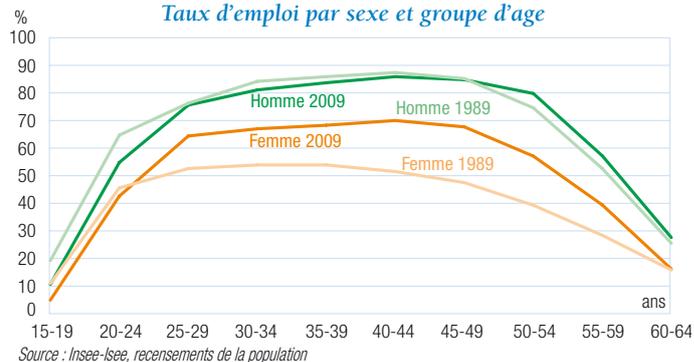
La participation au marché du travail converge rapidement vers la moyenne métropolitaine (taux d'emploi de 64%) et se situe au niveau de certaines régions de métropole, comme le Nord-Pas de Calais ou la Corse. Ce taux d'emploi est de loin le plus élevé de l'outre-mer français et se distingue singulièrement de celui des petits états insulaires du Pacifique.

L'emploi se féminise dans toutes les provinces et dans toutes les communautés

Cet accroissement du taux d'emploi reflète exclusivement l'augmentation de la participation féminine au marché du travail. En 2009, un peu plus de la moitié des femmes en âge de travailler occupent un emploi, taux largement supérieur à celui rencontré dans le reste de la région Pacifique. Depuis vingt ans, les femmes sont toujours plus nombreuses à intégrer le marché du travail. De 1989 à 2009, le taux d'emploi des femmes a ainsi gagné 11 points. L'élévation

Entre 25 et 50 ans, 70% des femmes ont un emploi

Taux d'emploi par sexe et groupe d'âge



de leur niveau de formation, la croissance du secteur tertiaire, l'expansion du salariat, l'ouverture de certains métiers aux femmes mais également le désir accru d'émancipation ont favorisé la féminisation progressive du travail.

À l'inverse, le taux d'emploi des hommes a peu évolué en vingt ans. Il demeure néanmoins encore supérieur de 13 points à celui des femmes. Le rapprochement entre taux d'emploi féminin et masculin est un phénomène courant dans les sociétés en mutation. Il correspond à un mouvement continu observé depuis les années 1970 en métropole. Aujourd'hui, 43% des emplois de Nouvelle-Calédonie sont occupés par des femmes contre 37% en 1989. Cette féminisation s'est opérée de manière homogène entre les trois provinces. Elle concerne également toutes les communautés, par delà les disparités de modes de vie. Ainsi les femmes représentent désormais 45% des actifs occupés chez les Kanak, 42,5% chez les Européens et 38,3% chez les Wallisiens-Futuniens.

Les femmes accèdent aux postes d'encadrement

Pour autant, féminisation ne rime pas avec mixité et de nombreux métiers restent investis par l'un ou l'autre des deux sexes. Les hommes demeurent largement majoritaires parmi les ouvriers et les artisans-commerçants alors que deux tiers des employés sont des femmes. Les métiers les plus fréquents chez les hommes (maçon, artisan en bâtiment, chauffeur routier ou conducteur d'engin, mécanicien et agent de sécurité) sont pour la plupart, encore très peu ouverts aux femmes. Globalement, les métiers spécifiquement féminins sont plutôt faiblement qualifiés : une

femme active sur six est femme de ménage. Les autres professions les plus fréquemment exercées par les femmes sont secrétaire, agent administratif, professeur, serveuse, institutrice, infirmière et vendeuse. Néanmoins, la mixité a beaucoup progressé parmi les métiers les plus qualifiés. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les professions intermédiaires, notamment dans l'enseignement ou la santé et elles accèdent de plus en plus fréquemment à des postes d'encadrement : en 2009, deux cadres sur cinq sont des femmes contre moins d'un sur cinq en 1989.

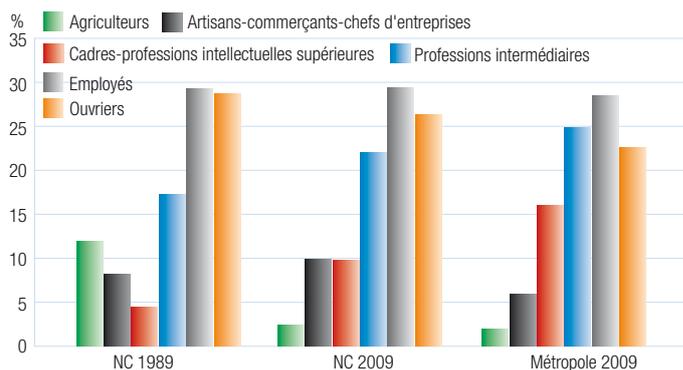
Trois fois plus de cadres et de professions intermédiaires en 20 ans

Montée en charge des cadres et professions intermédiaires

L'expansion et la mutation économique ont remodelé la structure sociale et professionnelle de l'emploi depuis vingt ans. Les deux dernières décennies ont été marquées par le recul drastique de l'emploi agricole. Un actif sur huit était agriculteur en 1989 contre un

sur quarante aujourd'hui. La concentration et la modernisation de l'activité agricole marchande, le renchérissement du foncier et le manque d'attrait auprès des jeunes générations sont à l'origine de cette mutation qui s'est aussi opérée dans la plupart des pays développés. La part des ouvriers est restée quasiment stable en 20 ans : ils représentaient 29% de l'emploi en 1989 contre 26% aujourd'hui. Cette stabilité reflète la résistance de l'industrie, notamment extractive et métallurgique. La Nouvelle-Calédonie a été épargnée par la désindustrialisation qu'a connue par exemple la métropole. En revanche, son économie n'a pas échappé au puissant mouvement de tertiarisation commun à l'ensemble des économies développées. Dans ce contexte, les employés sont devenus la catégorie socio-professionnelle la plus fréquente. Mais surtout, avec la montée en charge des technologies de l'information et de la communication, les cadres

Actifs ayant un emploi par CSP



et professions intermédiaires se sont multipliés. On en dénombre 30 400 en 2009 alors qu'ils n'étaient que 11 600 vingt ans auparavant. Le poids de ces deux groupes sociaux, aux niveaux de vie plutôt élevés, demeure néanmoins plus faible qu'en métropole (32% contre 41%). Cette élévation globale du niveau social de l'emploi a été favorisée par la forte hausse de la qualification des actifs. La part d'actifs occupés

n'ayant aucun diplôme est passée de deux tiers en 1989 à un quart en 2009. En vingt ans, la proportion de travailleurs ayant le niveau Bac a plus que doublé (42% en 2009) et celle des diplômés de l'enseignement supérieur a triplé (23% en 2009). Cependant, le niveau de qualification et de compétence disponible localement demeure encore parfois insuffisant ou inadapté aux besoins du marché de l'emploi.

Les deux dernières décennies ont été marquées par la vigueur de la création d'emplois et la montée en qualification des actifs. Ce constat général masque cependant certaines disparités. Un facteur d'inégalités est la très forte concentration de l'activité en province Sud. En 2009, elle rassemble 82% des emplois, et le Grand Nouméa 75%. Dans la zone urbaine, deux tiers des personnes en âge de travailler ont un emploi, soit la même proportion qu'en métropole. Cette polarisation économique n'a cessé de s'amplifier. Depuis 1989, l'emploi a progressé à un rythme annuel de 3,2% dans le Sud, contre 1,7% dans le Nord et 1,1% aux îles Loyauté. Les disparités inter provinciales restent très sensibles : le taux d'emploi en province Sud s'établit à 62,8%, bien supérieur à celui de la province Nord (45,5%) et de la province des îles (36,7%). Néanmoins, depuis 1996, les écarts se sont réduits. Dans la partie Ouest de la province Nord, la hausse du taux d'emploi traduit un certain rééquilibrage, lié à l'expansion économique. En revanche, dans l'Est et les îles, l'augmentation du taux d'emploi reflète surtout l'intensification des mouvements migratoires vers le Grand Nouméa des populations en âge de travailler. Au-delà des limites provinciales, la géographie de l'emploi révèle donc une dichotomie entre d'une part une économie en pleine mutation sur la côte Ouest et une société plus traditionnelle dans l'Est et les cinq îles.

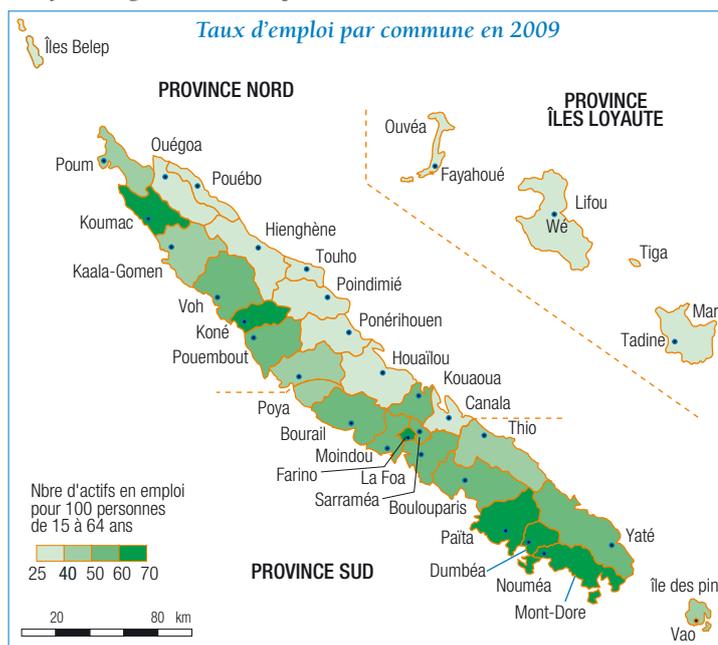
En province Nord, l'emploi se concentre principalement dans les bassins miniers de la côte Ouest. Un tiers des actifs est ouvrier. La zone Voh-Koné-Pouembout ainsi que Koumac enregistrent des taux d'emploi aussi élevés que le Grand Nouméa. Cette expansion du marché du travail se poursuivra avec la montée en puissance de l'usine métal-

Trois emplois sur quatre dans le Grand Nouméa

lurgique de Koniambo. A l'inverse, la côte Est est marquée par l'atonie de son tissu productif et la faiblesse des créations d'emplois. À Belep, Pouébo, Hienghène et Ouégoa, à peine trois personnes sur dix en âge de travailler ont un emploi.

De même, les îles Loyauté sont marquées par la faiblesse persistante de son marché du travail. Les perspectives de développement économique restent obérées par la stagnation du tourisme et les problématiques de desserte, provoquant un exode de jeunes Loyaliens vers le Grand Nouméa. Entre 2004 et 2009, le nombre d'emplois y a diminué de 3%. Dans la province, la plus grande part de l'activité se compose du secteur public (deux emplois sur cinq), de l'agriculture et la pêche traditionnelles.

Taux d'emploi, un clivage Est-Ouest



Source : Insee-Isee, recensement de la population 2009

Quelle que soit la communauté d'appartenance, les deux dernières décennies ont été marquées par des progrès sensibles tant en termes de niveau de vie que de situation de l'emploi. Néanmoins, le marché du travail révèle la persistance de profonds clivages selon la communauté d'appartenance et le lieu de naissance. Ainsi, le taux d'emploi en 2009 atteint 71% pour les Européens contre seulement 45% pour les Kanak. Pour les autres ethnies, le degré de participation au marché du travail est inter-

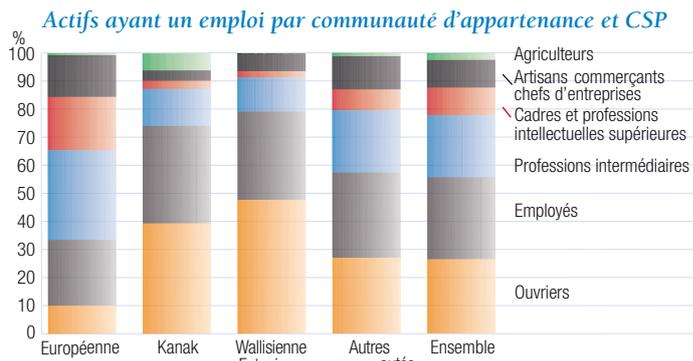
Le chemin du rééquilibrage encore long

médiaire : 58% pour les Wallisiens-Futuniens, 63% en moyenne pour les autres communautés. Face au marché du travail, les déséquilibres ethniques s'atténuent progressivement mais de profondes inégalités demeurent : l'écart de taux d'emploi entre Kanak et non Kanak est passé de 28 points en 1996 à 21 points en 2009.

L'expansion économique récente a permis une plus grande participation de la communauté

kanak, en particulier féminine, au marché du travail. Néanmoins, les Kanak occupent le plus souvent des emplois peu qualifiés. Trois quarts d'entre eux sont ouvriers ou employés, contre moins de la moitié pour les non Kanak. En outre, cette communauté occupe la plus grande partie des emplois agricoles de la Nouvelle-Calédonie. A l'inverse, leur accession aux postes d'encadrement demeure limitée. Le recensement de 2009 dénombre à peine un millier de cadres kanak. Seulement 3% des actifs kanak sont cadres contre 13% dans le reste de la population. De même, les Kanak sont en proportion

4 actifs kanak sur 10 sont ouvriers



Source : Insee-Isee, recensement de la population 2009

deux fois moins nombreux que les autres communautés à exercer une profession intermédiaire. Néanmoins, dans ce domaine également, la situation évolue favorablement : le nombre de Kanak occupant des fonctions d'encadrement a été multiplié par 7 en vingt ans. La formation des élites est un processus long qui commence à peine à produire des résultats.

Au sein même de la communauté kanak, il demeure des profondes disparités. Ainsi, le taux d'emploi est beaucoup plus faible pour les Kanak en tribu que pour ceux vivant hors tribu (37% contre 54%). La faiblesse de l'offre d'emploi en brousse, l'éloignement entre les bassins d'emploi et certaines tribus ainsi que les difficultés logistiques de transport constituent de réels freins pour rejoindre le marché du travail. Cependant, cette approche normative de l'emploi ne suffit pas à appréhender l'activité en tribu dans toutes ses spécificités. En effet, les zones rurales sont marquées par le caractère saisonnier de l'activité. Par ailleurs, les trois quarts des habitants en tribu exercent, à défaut d'une profession déterminée, des activités annexes telle que l'agriculture, la pêche ou la chasse.

L'emploi se féminise, le chômage aussi

Cette disparité sur le marché du travail se traduit dans l'exposition au chômage. Environ 15 500 personnes se sont déclarées en situation de chômage au recensement de 2009. Le taux de chômage au sens du recensement s'établit ainsi à 14%, niveau un peu supérieur à la moyenne métropolitaine mais deux fois plus faible que dans les départements d'outre-mer. Dans un contexte très favorable à la création d'emplois, le chômage n'a reculé que modérément depuis 1996 (5 points). En effet, la croissance économique a aussi incité une partie des inactifs, notamment parmi les femmes au foyer, à rejoindre le marché du travail. La croissance de l'emploi entre 1996 et 2009 a ainsi profité pour un tiers à faire baisser le chômage et pour deux tiers à réduire l'inactivité. En renonçant à l'inactivité, les femmes sont de plus en plus nombreuses à trouver du travail mais également à en recher-

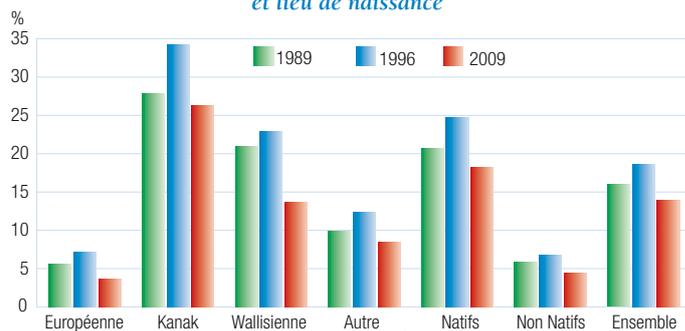
cher. La proportion des femmes parmi les personnes se déclarant chômeurs est passée de 40% en 1989 à 52% en 2009.

L'absence de qualification est le principal facteur d'exposition au chômage. Deux chômeurs sur cinq n'ont aucun diplôme. Par ailleurs, les jeunes restent particulièrement concernés. 6 000 jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire se déclarent chômeurs, soit plus d'un sur quatre. Ils étaient toutefois 7 000 dans cette situation en 1996. Le chômage des jeunes a donc été partiellement endigué par la montée du niveau global de qualification. La situation demeure préoccupante pour les jeunes sans diplôme dont le taux de chômage est proche de 50%.

L'exposition au chômage est également contrastée selon l'appartenance ethnique. Le taux de chômage atteint 26% pour les Kanak, deux fois supérieur à celui des Wallisiens et Futuniens, alors que la situation est proche du plein emploi pour les Européens ou encore pour les Asiatiques. La résidence en tribu, qui constitue un handicap dans l'insertion professionnelle, est un facteur aggravant en termes de chômage. Ainsi, un chômeur de Nouvelle-Calédonie sur deux réside en tribu. Au cours des dernières décennies, la communauté kanak a toutefois particulièrement bénéficié de la décline du chômage. De 1996 à 2009, le taux de chômage a reculé deux fois plus vite que pour les autres communautés.

Un actif kanak sur quatre au chômage

Taux de chômage par communauté d'appartenance et lieu de naissance

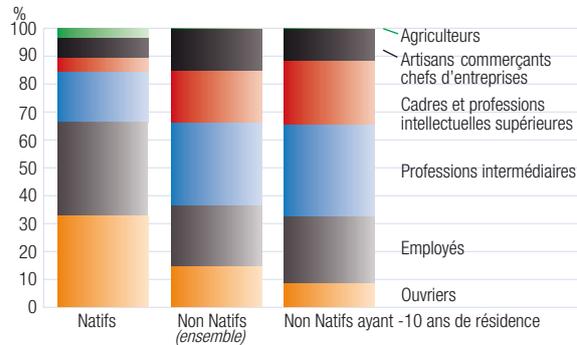


Source : Insee-Isee, recensements de la population

L'emploi local : une approche quantitative

L'accord de Nouméa décrit la nécessité de favoriser l'accès à l'emploi des personnes nées ou durablement installées en Nouvelle-Calédonie afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail et des équilibres économiques et sociaux. En juillet 2010, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la loi de pays relative "à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local". Le dispositif prévoit, à condition de qualification et de compétence égales, une priorité d'embauche aux citoyens, un accès facilité pour leur conjoint et des niveaux de protection pour les personnes durablement installées (10 ans, 5 ans et 3 ans). Au travers des questions sur le lieu de naissance et la date d'installation, le recensement permet d'appréhender quantitativement les enjeux de l'emploi local.

Les non natifs surreprésentés parmi les cadres Actifs ayant un emploi par lieu de naissance et CSP



Source : Insee-Isee, recensement de la population 2009

Depuis vingt ans, la population née en Nouvelle-Calédonie occupe toujours la même part dans l'emploi : 65%. Cependant, le taux d'emploi des non natifs atteint 72% alors qu'il n'est que de 53% pour les natifs. Par ailleurs, les non natifs occupent beaucoup plus fréquemment les postes d'encadrement : deux tiers des cadres et la moitié des personnes exerçant une profession intermédiaire ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie. Cette inégalité apparente s'explique essentiellement par un écart de qualification. Malgré les progrès récents en la matière, il demeure un déficit de jeunes locaux accédant aux formations supérieures : moins d'un natif sur dix a un diplôme supérieur, quatre fois moins que les non natifs. Le marché de l'emploi local reste donc confronté à une pénurie de qualifications et à la difficulté d'adapter en permanence les dispositifs de formation.

A partir des informations recueillies à l'occasion du recensement, il est possible d'estimer la durée de résidence des travailleurs. On peut évaluer que 88% de l'ensemble des travailleurs (natifs et non natifs) ont plus de cinq ans de résidence et 84% ont plus de dix ans de résidence. Ainsi, mis à part les travailleurs étrangers des grands projets miniers, environ 15 000 emplois sont occupés en 2009 par des non natifs ayant moins de 10 ans de résidence. Ces actifs résident très majoritairement dans le Grand Nouméa et travaillent davantage dans le secteur public que la moyenne (40% contre 30%). Les principaux métiers concernés par ces "courtes durées de résidence" sont ceux de professeur, militaire ou policier, cadre, artisan et ingénieur. Ils sont aussi surreprésentés dans les professions intermédiaires de la santé et dans les professions libérales.

Définitions

- **La population active ayant un emploi** comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent exercer une profession salariée ou non (même à temps partiel), aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ou être apprenti ou stagiaire rémunéré. Les chômeurs (au sens du recensement) sont les personnes ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elles soient inscrites ou non à un organisme de recherche d'emploi. La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs.
- **La population inactive** regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.
- **Le taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.
- **Le taux de chômage** est la part des chômeurs dans la population active. Dans cette étude, le taux de chômage s'entend au sens du recensement. Est comptée comme chômeur toute personne se déclarant à la recherche d'un emploi, même si elle n'est pas inscrite auprès des pôles ou des agences officielles. Il existe d'autres définitions du taux de chômage, en particulier la mesure au sens du Bureau International du Travail (BIT) qui ne sont pas directement comparables.

Bibliographie

- Rivoilan P., Broustet D., "Images de la population 2009", Synthèse n°19, Isee, juillet 2009.
- Rivoilan P., "Images de la population 2004", Synthèse n°12, Isee, juillet 2009.
- Ahmed-Michaux P., Roos W., "Images de la population de la Nouvelle-Calédonie - Principaux résultats du recensement 1996", Insee Résultats n°523, 1997.
- Dumas O., "Activité en Nouvelle-Calédonie RP 1989", Notes et documents n°59, Isee, novembre 1990.